



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU
06 juillet 2021
EN MAIRIE DE SAINT JEAN D'ARVEY

Le Conseil Municipal de la commune de St Jean d'Arvey dûment convoqué, s'est réuni le 06 juillet 2021 en session ordinaire et à huis clos à la Salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Christian BERTHOMIER, Maire.

Présents : E. PARENT, V. SANZO, G. CARRAZ, C. ALLERA, N. MOLLARD, J. BON BETEMPS-PETIT, El. PARENT, B. GAUTHIER, D. COUSTEIX. F. VINIT. M.Jo DUMAS, N. FAVRE

Excusés : D.MORAIN – P.GUILLON – G. PETIT – T. MEROT – B. WEILLAND – A. VINCENT

Procurations : D.MORAIN à N.FAVRE – P.GUILLON à Elodie PARENT – G.PETIT à F. VINIT – T.MEROT à N.MOLLARD

Invité : L. FIGINI, secrétaire de Mairie

➤ **Ouverture de séance :**

Par Monsieur le Maire à 20h10

Secrétaire de séance : Madame Evelyne PARENT

➤ **Préambule :**

Monsieur le Maire confirme l'atteinte du quorum

➤ **Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 04 juin 2021**

Ce compte rendu est adopté à l'unanimité.

Introduction au conseil municipal :

- Information sur la pause méridienne

Monsieur Nicolas FAVRE, Adjoint, prolongeant le travail d'amélioration initié par Jocelyne CARRON, lors du précédent mandat, informe qu'à compter de la rentrée scolaire un nouveau prestataire est retenu pour la restauration scolaire. Il s'agit de la société LEZTROY. Des produits de meilleure qualité, plus locaux et avec plus de produits issus de l'agriculture biologique. Il est prévu un réaménagement de la cantine existante, en liaison froide, avec une nouvelle décoration et un nouveau nom « le petit St Jean ». Le conseil municipal a assisté à la projection d'un reportage de France Télévision diffusé en juin 2021 sur « les cantines vertueuses » qui choisissent LEZTROY. Une demande de subvention pour réaliser ce projet a été instruit dans le cadre du « Projet Alimentaire du Territoire » (PAT)

1. Délibérations :

1.1. Administration générale : Autres :

1.1.1 Tarifs des services périscolaires 2021/2022

Monsieur Nicolas FAVRE, Adjoint rappelle que la commune a adhéré au groupement de commande pour la passation du marché de prestation de service pour la fourniture et la livraison de repas au restaurant scolaire. Après étude des coûts de service, il propose de revoir la grille des quotients familiaux et de réajuster les tarifs des services périscolaires pour la rentrée scolaire 2021/2022.

Les tarifs sont à la disposition des parents sur le portail familles.

Monsieur Bernard GAUTHIER regrette que tous les fichiers ayant servi au nouveau calcul ne lui aient pas été intégralement fournis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote et approuve à :

Pour : 16 Abstention : 1 Contre : 0

1.1.2 Exploitation des bois dans les forêts publiques : groupement de commande,
Monsieur Julien BON BETEMPS PETIT, Conseiller Délégué lit la lettre des Communes Forestières de Savoie relative au groupement de commande et au marché des entreprises de travaux forestiers. Une proposition de convention de commande entre l'Office National et la commune est présentée pour la coordination des marchés publics ayant pour objet l'achat de prestations d'exploitations forestières, afin de devenir membre co-acheteur sur la période 2021-2024.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote et approuve à l'unanimité et accepte l'intégration au marché ETF 2021.

1.1.3 Soutien à la motion de la Fédération nationale des Communes forestières
Face à la déclaration du gouvernement d'augmenter la contribution des communes et collectivités forestières de France et de supprimer près de 500 emplois à l'Office National des Forêts, la Fédération nationale des communes forestières, à l'issue de son conseil d'administration du 24 juin 2021, appelle toutes les communes de France à voter en conseil municipal une motion de soutien. Après lecture de cette motion, Monsieur le Maire sollicite de l'assemblée le soutien de cette action.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote et approuve à l'unanimité, le retrait de la contribution complémentaire des Communes forestières, ainsi que la révision complète du contrat d'objectif et de performance Etat-ONF et demande une vraie ambition politique de l'Etat pour les forêts françaises et un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face.

1.14. Cession de matériel
Pour faire suite au changement de prestataire pour la restauration scolaire et la livraison de repas en liaison froide, la commune souhaite revendre les banques de self afin de financer l'acquisition de nouveau matériel en lien avec le plan d'action.
Madame Evelyne PARENT, Adjointe sollicite l'autorisation de vendre de gré à gré ce matériel acquis en 2018, dont le prix de vente est estimé entre 8000 et 12000 €.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote et approuve à l'unanimité cette vente et fixe le prix plancher à 8000€.

1.1.5 Multi-accueil « les Croés »

1.1.5.1 Modification du règlement de fonctionnement

Il s'avère nécessaire de modifier le règlement de fonctionnement du multi-accueil afin de prendre en compte l'organisation et les besoins du service, notamment :

- les conditions d'admission
- les modalités d'inscription,
- les vaccinations

Madame Christelle COCHER, Directrice du multi-accueil expose aux membres du conseil les modifications à apporter.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote et approuve à l'unanimité cette modification de fonctionnement. Le règlement sera transmis aux familles et à la CAF de la Savoie et déposé sur le site internet de la commune.

1.1.5.2 Conventions médecins référents

Monsieur Nicolas FAVRE, Adjoint, indique que suite à la délibération du conseil municipal n°128/2015 du 14 décembre 2015, celle-ci retenait le Docteur Laure MAVRAGANIS comme médecin référent du multi-accueil.

Toutefois, afin de répondre aux besoins du service il est présenté une nouvelle convention à l'assemblée considérant que la structure pourra faire appel aux deux médecins généralistes exerçant sur la commune.

Les missions du médecin référent sont :

- Assurer des actions d'éducation et de promotion de la santé auprès du personnel de l'établissement et le cas échéant auprès des parents participant aux activités,
- Veiller à l'application des mesures préventives d'hygiène et de mesures à prendre en cas de maladie contagieuse,
- Organiser les conditions de recours aux services d'aide médicale d'urgence.

Le tarif horaire est fixé à 60 € de l'heure avec un maximum de 20 heures annuelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote et approuve à l'unanimité et retient les Docteurs MAVRAGNIS et VOCLER en tant que médecins référents de la structure multi-accueil « Les Croés ».

1.2. Ressources humaines :

1.2.1 Modification du tableau des emplois communaux :

Madame Evelyne PARENT, Adjointe indique que suite à la vacance de poste du secrétaire de mairie, une offre de poste de rédacteur principal a été passée afin de recruter un agent au titre de la promotion interne.

Cette délibération permettra si besoin de pouvoir recourir à un recrutement d'un agent contractuel si nécessaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote et approuve à l'unanimité.

1.2.2 Régime du temps de travail des agents municipaux

Madame Evelyne PARENT, indique :

- La durée du temps de travail légal et réglementaire des agents municipaux est de 1607 heures (journée de solidarité comprise) pour les agents à temps complet et proratisé pour les agents à temps non complet.
- Concernant l'annualisation du temps de travail, le cycle de travail est annuel par opposition à l'organisation traditionnelle du travail sur des cycles hebdomadaires.
- Que la gestion des heures supplémentaires, laquelle permet aux agents de bénéficier de récupération ou d'une indemnisation en cas de dépassement des bornes horaires d'un cycle, ne peut se faire uniquement qu'à la demande du chef de service.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote et approuve à l'unanimité.

1.2.3 Modalité d'accomplissement de la journée de solidarité

Madame Evelyne PARENT indique qu'il est nécessaire de prévoir les modalités d'accomplissement de la journée de solidarité dans la collectivité.

Elle propose que cette journée soit effectuée de la manière suivante : le travail d'un jour férié précédemment chômé autre que le 1^{er} mai, à savoir le lundi de pentecôte. Cette journée a permis en 2021 la formation Sauveteur Secouriste Travail (SST) à plusieurs agents, elle permettra aussi l'organisation de réunions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote et approuve à l'unanimité.

2. Questions diverses

- Organisation des permanences de la Mairie pendant l'été.
Pas de permanence des élus les samedis matin pendant les mois de juillet et août. Les élus reçoivent sur demande (rendez-vous à prendre en mairie). Un numéro de **téléphone d'urgence** est mis à la disposition des Sangerains sur le site internet

- Madame Catherine ALLERA, Conseillère Déléguée souhaite des informations sur la vente du terrain du hameau de Chaffardon. Monsieur le Maire indique que des temps de concertation avec les riverains du projet ont eu lieu, en présence de la Savoissienne Habitat.

Il a été notamment demandé une étude d'intégration paysagère du projet, qui a été réalisée, financée par la Savoissienne Habitat.

A l'issue de ces séances, il a été décidé :

- La renégociation de la vente du terrain de Chaffardon à la Savoissienne Habitat afin de conserver l'intégralité du parking public, vital pour l'ensemble des riverains de Chaffardon, et le bosquet situé derrière.
- Le passage de 6 lots à 5 lots, ayant pour conséquence une renégociation à la baisse d'environ 60 K€ de la vente du terrain.
- L'implantation des lots avec aucune sortie route de Lovettaz.

Au-delà, la Savoissienne Habitat et la municipalité ont rédigé un courrier commun précisant aux riverains que l'ensemble des préconisations proposées par le paysagiste sera repris dans les différents documents composant le permis d'aménager modificatif (règlement, plan de composition, notice, etc...), que le parking public sera intégralement conservé dans le domaine privé de la commune, etc... Il est précisé que la commune ne souhaite pas conserver la haie haute.

Le maire tient à disposition le courrier commun.

Après plusieurs séances de travail, le maire rappelle que dans toute négociation, le résultat obtenu doit permettre aux différentes parties de sortir par le haut, gagnant-gagnant

- Monsieur Florian VINIT, Conseiller Délégué demande des précisions sur le projet de la rénovation de l'école élémentaire. Madame Nathalie MOLLARD, Conseillère Déléguée indique que le Permis de Construire est à l'instruction dans les services de Grand Chambéry.
 - Un délai de 4 semaines pour l'étude est nécessaire
 - Validation prévue fin août
 - Début des travaux fin novembre 2021 pour un délai minimum de 12 mois.
 - Retour dans les locaux début 2023.

Ces dates restent à confirmer

Monsieur Bernard GAUTHIER demande des précisions sur l'organisation des cours pendant les travaux : les cours auront lieu dans les locaux de la mairie qui sera aménagée en conséquence (2 classes dans la salle du conseil, 1 classe en salle de garderie).

Les élus déménageront leurs bureaux dans la maison des associations afin de laisser la place aux professeurs des écoles.

3. Agenda

- 13 juillet : feu d'artifice offert par la municipalité et soirée animée par le Comité d'animation.
- 6 août : cinéma en plein air film « Yesterday »
- Bibliothèque : fermeture du 26 juillet au 24 août 2021
- Mairie : fermeture du 16 au 22 août
- 10 septembre : forum des associations

Séance levée à 22h